

COMMUNE DE VAROIS ET CHAINOT
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
11 JUILLET 2017

Présents :	M. DELATTE, Maire Mme BAZIN, Mme FERRAND, Adjointes Mrs. JOBARD, BILLET, LANQUETIN, Adjointes Mmes BOISSONNADE, DI MATTEO, DUBOIS, LABREUCHE, SAGE, STULL Mrs CLERC, COURVOISIER, FOLLOT, REYGNER, SENEZ.
Excusés	Mme KHATTABI, a donné pouvoir à M. SENEZ M. BOUSSAGEON M. JOBARD assure le secrétariat.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2017 est approuvé, par 16 voix « pour » et 2 abstentions.

COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE SENIORS

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a été engagée sur l'implantation d'un village séniors à la ZAC « Les Rives du Sauvigny ».

Un questionnaire a été établi par un groupe de travail composé d'élus : Mme STULL, Mme FERRAND, Mme BOISSONNADE, M. JOBARD, M. LANQUETIN, M. BILLET, M. REYGNER, M. COURVOISIER, M. FOLLOT et M. SENEZ et d'un membre extérieur, M. CORTIAL.

M. DELATTE remercie les membres de ce groupe et les membres du C.C.A.S. présents, pour leur implication lors de la distribution et des informations à requérir ainsi que la qualité du travail rendu. Il passe ensuite la parole à Mme STULL pour présenter la synthèse de l'enquête.

« La population ciblée par le questionnaire a été très intéressée par celui-ci et le nombre de retours est important, environ 70%. L'étude a permis de montrer que les personnes de plus de 70 ans sur Varois et Chaignot vivent bien sur la commune et trouvent sur place les services dont ils ont besoin. Les deux tiers profitent des nombreuses activités disponibles sur la commune. L'intérêt du village sénior pour les personnes de plus de 70 ans est de rompre l'isolement et de s'affranchir des problèmes matériels mais aussi d'avoir un lieu adapté et fonctionnel pour une personne âgée. Ces personnes souhaitent rester vers leurs réseaux d'amis et de connaissance et être proche du centre du village et de ses commodités. »

Les résultats complets de l'enquête sont disponibles en mairie.

ORVITIS est l'aménageur de la ZAC et les solutions possibles sont les suivantes :

- Construction par ORVITIS
- Confier le projet à un prestataire.

L'objectif du projet est de mettre en place une résidence de services. Un espace pourrait être réservé pour la création d'une micro-crèche intégrée au projet.

M. CLERC demande des explications sur l'avenir de la localisation du terrain de football. Pour l'instant, ce terrain n'est pas amené à changer d'emplacement tant que le programme de la ZAC n'est pas plus avancé.

Monsieur le Maire présente ensuite les délibérations à examiner :

DELIBERATION N°2017/07-11-01- ZAC Les Rives du Sauvigny/dénomination des rues

M. le Maire présente la délibération,

Compte tenu de la poursuite de la commercialisation des terrains, il convient de dénommer les rues de la ZAC Les Rives du Sauvigny relatives à la 2ème tranche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer les rues suivantes :

- Rue Florence ARTHAUD,
- Rue George SAND.

DELIBERATION N°2017-07-11-02 - Dénomination d'un rond point

Le Maire et les conseillers municipaux souhaitent s'associer à l'hommage rendu à Simone Veil qui s'est éteinte le 30 juin dernier, femme exceptionnelle par son courage, sa dignité et son engagement.

Elle a incarné les 3 grands moments de l'Histoire du XXème siècle :

- La Shoah dont elle fut l'une des rares rescapées
- L'émancipation des femmes à laquelle elle contribua par son exemple
- L'espoir d'une Europe démocratique porteuse d'avenir en étant Présidente du 1^{er} Parlement européen élu au suffrage universel direct.

Elle fut accueillie à l'Académie Française en 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer le rond point « Place Simone Veil » en son hommage, à l'origine des rues du Breuil, des Ecoles et du Cottage et lieu d'implantation de la bibliothèque Gérard Dubois.

DELIBERATION N°2017/07-11-03 : Abandon de créance

Monsieur le Maire expose les titres de recettes 2015, 2016 et 2017 émis envers l'association « Au P'tit Primeur » pour la somme de 720 €, correspondant aux factures émises envers l'association pour occupation du domaine public due pour les étals en plein air.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation, il est proposé d'annuler une partie de la créance établie envers la commune pour un montant de 420 €. Reste à devoir 300 € par la société « Au P'tit Primeur ».

Les crédits nécessaires à l'annulation de la créance seront inscrits au compte 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions :

DECIDE d'annuler une partie de la créance de l'association « Au P'tit Primeur ».

DECISIONS DU MAIRE /2017-07-11-04 :

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises conformément à la délégation confiée par délibération du 28 mars 2014.

22 juin 2017 : Devis de l'entreprise JVS Mairistem concernant la mise en place d'un logiciel de dématérialisation des factures pour un montant total de 360 € TTC.

29 juin 2017 : Devis de l'entreprise Girod concernant la réalisation de 2 panneaux de signalisation pour un montant de 152.62 € TTC.

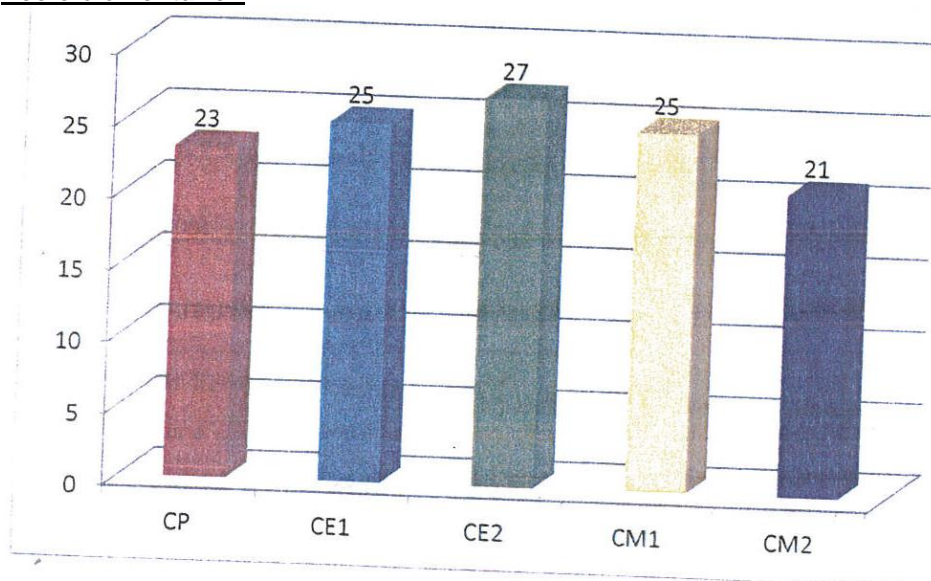
6 juillet 2017 : Devis de l'entreprise Image Projetée concernant l'acquisition d'un tableau interactif à l'école élémentaire pour un montant de 3 193.08 € TTC.

DIVERS

Monsieur le Maire fait un point sur les comptes-rendus des Conseils d'écoles élémentaire et maternelle. Les représentants des parents d'élèves ont exprimé leur satisfaction générale sur le déroulement de l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire présente ensuite les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2017-2018 :

Ecole élémentaire :



Prévisions : 121 élèves

Moyenne par classe : 20,17 élèves

Ecole maternelle :

Voici la répartition des différents niveaux :

TPS= 2 élèves

PS= 21 élèves

MS= 27 élèves

GS= 26 élèves

TOTAL= 76 élèves répartis de la façon suivante :

- 58 élèves de VAROIS ET CHAIGNOT

- 13 élèves d'ORGEUX

- 5 élèves d'autres communes

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire indique que, d'un commun accord entre les enseignants, la municipalité et les représentants des parents d'élèves, l'organisation des rythmes scolaires est maintenue à 4,5 jours pour la rentrée prochaine.

Une enquête sera menée au 1^{er} trimestre auprès des familles et des enseignants pour connaître les orientations organisationnelles des rythmes scolaires pour les rentrées suivantes.

Questions diverses :

Suite à la dissolution de l'association Varois Environnement (« Avec Nous »), l'association « Varois et Jardin » a fait, comme prévu, un don à la commune d'un montant de 2 444,78 € pour l'aménagement de son verger conservatoire.

M. DELATTE indique que le Conseil municipal par délibération du 9 mai 2017 a demandé à la Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or. Cette gratuité est remise en cause par obligation technique et financière. Il fait lecture de la réponse de la Présidente confirmant, pour l'année 2017-2018, du maintien de la gratuité des transports scolaires.

M. DELATTE et M. BILLET font un point sur la situation des travaux de réfection des trottoirs rues Albert Joliet, des Vignes, Pierre de Coubertin, Jean-Pierre Sarrasin et Impasses des Cerisiers, des Pommiers, des Rosiers.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,

Vincent DELATTE

PS : La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 septembre 2017 à 20h30.